

RECTIFICATIF

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2020 CONVOCATION DU 30 NOVEMBRE 2020

Présents : Audrey BARDOT NORMAND, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Monique MIDON, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Laurent NOWAK, Tanguy PIERSON

Absents représentés : Huguette TODESCO-RABANES, pouvoir donné à Denis GARDEL; Michel PARDIEU, pouvoir donné à Audrey BARDOT NORMAND ; Fernand VIRION, pouvoir donné à Denis GARDEL

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

Dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14/11/2020

- Tenue des séances dans une salle qui assure le respect des distanciations physiques
- Le public sera admis en nombre restreint
- Règles de quorum et de représentation : quorum fixé à 1/3 des présents ; deux représentations possibles par conseiller.

Suite à une erreur matérielle, la délibération suivante est corrigée ainsi :

PATRIMOINE : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE POUR LA RÉFECTION D'OEUVRES CLASSÉES DE L'ÉGLISE

L'an passé (DCM n° 35 du 21/10/2019), la commune a participé à la première phase de réfection de 4 œuvres de l'église entreprise par l'association RVPP (*statue en pierre de la Vierge Marie, XVIIIème siècle, Vierge de l'Apocalypse, en bois peint et doré, Christ en croix en bois, statue de Saint Jean-Baptiste*) en votant une aide de 2 340 € à destination de RVPP, maître d'ouvrage de cette première phase.

Pour la seconde phase de restaurations (statue du Christ en croix, statue de Saint-Pierre en Pape, tableau du Rosaire – peinture et cadre), la mairie, maître d'ouvrage pour cette seconde phase, a déposé un dossier complet de demande de subvention à la DRAC et à la région Grand Est.

A la demande de la DRAC, la présente délibération vient appuyer la demande de subvention faite.

Le Conseil municipal a délibéré par 15 voix pour (15/15)

Demande l'octroi d'une aide pour la restauration des quatre œuvres citées et **S'engage** à réaliser les travaux.